

Rohrbach-lès-Bitche

Autisme : les limites de l'inclusion scolaire

Depuis 2020, l'école élémentaire de Rohrbach-lès-Bitche compte une Unité d'enseignement en élémentaire autisme (UEEA). Les sept élèves sont inclus dans les classes dites ordinaires. Une enseignante témoigne de la limite de ce dispositif.

Parents, enseignants, AESH (Accompagnants des élèves en situation de handicap) témoignent pour dénoncer les limites de l'inclusion scolaire des enfants handicapés. Un sujet tabou. « Ce n'est pas agréable d'être dans cette position, mais ce serait un déni de se taire », confie Nadine Schmitt-Rimlinger, professeure depuis 28 ans à l'école Louis-Pasteur de Rohrbach-lès-Bitche. L'établissement compte une Unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis) et, depuis 2020, une Unité d'enseignement en élémentaire autisme (UEEA) de dix places. Sept sont pourvues. « Mais les parents sont-ils informés que leurs enfants ne sont pas dans une classe à part ? L'UEEA est un dispositif », qui alloue des moyens supplémentaires (éducateurs, accompagnant éducatif et social, AESH...). « Les élèves sont dispatchés dans nos classes » dites ordinaires. « L'objectif est de les rendre autonomes. Mais ils ne le sont pas et certains ne le seront jamais. »

« Tout le temps coupée »
Depuis la rentrée, l'école

compte six classes ordinaires, contre sept l'an dernier. « La moyenne en France est de vingt-et-un élèves par classe. Elle est de vingt-cinq à Rohrbach », quand Nadine Schmitt-Rimlinger prend en charge vingt-huit enfants en CMI, auxquels s'ajoute l'inclusion d'élèves handicapés. « Je ne pourrai plus me passer d'AESH. Sans, je ne pourrai plus travailler », poursuit la déléguée FO. « Il faudrait sortir de la classe, isoler... Faire un travail d'éducateur » et non plus d'enseignant.

Elle évoque des cours perturbés par les allées et venues des enfants, qui doivent régulièrement quitter la classe pour leurs besoins spécifiques (psychologue, orthophoniste...), les difficultés à les prendre en charge, « ils sont plus fatigables, nerveux... Ça rentre, ça sort comme dans un moulin, tout en devant continuer à faire cours aux autres. [...] Je suis tout le temps coupée, on n'avance pas. »

« Inclusion low cost »

Une AESH est affectée à l'UEEA, « sachant que là où ils étaient scolarisés avant, ils bénéficiaient d'un accompagnement individuel. Quel est l'intérêt ? », s'interroge Nadine Rimlinger-Schmitt. « Je n'arrive pas à m'occuper d'eux comme je le devrais et les autres élèves ont droit à un enseignement classique. »

Le syndicat Snudi FO évoque une « inclusion low cost » et a

interpellé la direction académique des services de l'Éducation nationale pour évoquer la souffrance exprimée à Rohrbach-lès-Bitche. Une réunion s'est tenue le 18 janvier dernier, en présence de Grégory Prémon, directeur académique, d'une enseignante et d'une AESH. « On a pu exposer les difficultés rencontrées au quotidien et exposer un certain nombre de propositions », souligne Matthieu Risse, secrétaire départemental. « L'exemple de Rohrbach n'est pas un cas isolé. »

Délocaliser un dispositif ?

Le syndicat a réclamé l'ouverture d'une classe et des moyens humains supplémentaires, « avec une AESH dédiée aux élèves inclus, par classe ». Les réponses ont déçu. « On ne nie pas les difficultés, mais il y a un vrai décalage », déplore Matthieu Risse. « En échange, on nous propose de ne pas fermer une nouvelle classe à la rentrée... »

Le Dasen, le Directeur académique des services de l'Éducation nationale, a proposé d'avantager de réunions de coordination entre les membres de l'UEEA, « un dispositif qui permet d'être scolarisé et d'avoir l'accompagnement dont ils ont besoin » et l'équipe enseignante, des formations pour prendre en charge des élèves en situation de handicap.

Une autre piste serait de délocaliser l'un des deux dispositifs. « Une décision qui demande ré-



L'école élémentaire de Rohrbach-lès-Bitche accueille des enfants atteints de troubles autistiques. Photo Aude Payolle-Schwartz

flexion », explique Grégory Prémon. « Il faut réfléchir aux déplacements des élèves », à leur accueil. Il salue les travaux réalisés et l'équipe « très engagée » : « Dans toutes les écoles,

nous menons la même politique profitable aux élèves en situation de handicap et comme pour tout élève, il peut y avoir des difficultés. »

● Textes d'Aurélien Klein

Une journée de grève et une manifestation ce 25 janvier à Paris jusqu'aux portes du ministère de l'Éducation nationale

Snudi FO (Syndicat national unifié des directeurs, instituteurs, professeurs des écoles, PsyEN et AESH) a lancé en septembre dernier une enquête et recueilli de nombreux témoignages d'enseignants, d'AESH, de parents d'enfants handicapés ou non pour dénoncer les limites de l'inclusion scolaire. Cette action a été suivie d'une conférence nationale qui a décidé d'une journée de grève et d'une manifestation ce jeudi 25 janvier à Paris jusqu'aux portes du ministère de l'Éducation nationale. Un bus est rempli au niveau mosellan.

Les Pôles d'appui à la scolarité retoqués

Le syndicat ne s'oppose pas à l'inclusion scolaire, « à condition d'avoir des moyens, qu'elle ne soit pas systématique et à marche forcée », insiste Matthieu Risse, secrétaire départemental. Première avancée, « le Conseil constitutionnel a retoqué l'article créant les Pas

(Pôles d'appui à la scolarité) du projet de loi de finances 2024 : « Cela nous conforte. » Le niveau d'accompagnement aurait été défini par l'Éducation nationale et non plus la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées), dont la notification ne serait plus obligatoire pour obtenir une aide. « Une mesure avant tout budgétaire », déplore Matthieu Risse.

Des moyens à la hauteur des besoins

Snudi FO réclame des AESH et des enseignants spécialisés à la hauteur des besoins, le maintien et la création de places dans les établissements sociaux et médico-sociaux, un statut de fonctionnaire et la revalorisation salariale des AESH, le retrait de l'acte 2 de l'école inclusive et l'abandon des mesures comprises dans l'article 233 du projet de loi de finances créant les Pas, après la censure du Conseil constitutionnel.



Pour Matthieu Risse, secrétaire départemental Snudi FO (Syndicat national unifié des directeurs, instituteurs, professeurs des écoles, PsyEN et AESH), l'inclusion scolaire « ne doit pas être à marche forcée ».



Béatrice Conrad, AESH à Schoeneck : « un métier si peu considéré et valorisé »



Béatrice, Nadine Schmitt-Rimlinger, enseignante à Rohrbach-lès-Bitche, et Matthieu Risse, secrétaire départemental Snuidi FO, dénoncent les limites de l'inclusion. Photo Aurélie Klein

Elle s'estime chanceuse de n'être affectée que dans une seule école. Accompagnante d'élèves en situation de handicap (AESH) depuis neuf ans, Béatrice Conrad, déléguée FO, exerce à Schoeneck et doit s'occuper de quatre enfants. Deux en maternelle, deux en élémentaires, « en moyenne et grande sections, en CE2 et en CM2 ». Elle se coupe en quatre : « Parfois, je ne peux rester que trente minutes avec un élève, qui me demande quand je vais revenir ensuite. » Un crève-cœur. « Il y a des choix cornéliens à faire », en fonction des besoins et des matières : « C'est horrible d'habiller Pierre et de déshabiller Paul. Les parents ne sont pas au courant du niveau et de la façon dont leurs enfants sont accompagnés. »

Une formation insuffisante
Lorsqu'elle a débuté, Béatri-

ce Conrad a suivi une formation de soixante heures. Infortunée à ses yeux : « Certains types de handicap, physique ou mental, ne sont pas de notre ressort. Les enfants n'ont pas leur place à l'école », mais dans un établissement spécialisé (IME).

« Je me demande si je vais continuer »

Beaucoup d'AESH jettent l'éponge. « Certains collègues vont dans deux-trois écoles, avec des frais de déplacement à leur charge et s'occupent de cinq-six gamins » pour un salaire de 980 € par mois et vingt-quatre heures par semaine : « Le métier est si peu considéré et valorisé. »

Béatrice Conrad continue de s'accrocher : « J'aime mon métier, les enfants, l'équipe. Mais c'est la première année où je me pose la question si je vais continuer. »

Manque de places : « les écoles deviennent des garderies »

Deux mamans d'enfants handicapés livrent leur parcours du combattant : « Mon fils est né en 2015, avec une suspicion de retard de croissance. » À 4 ans, il intègre une petite section de maternelle et bénéficie d'une AESH à 100 %. « Il ne parle pas, marche, mais avec une certaine fragilité (ne sait pas monter/descendre les escaliers seul, ne mange pas seul et ne fait aucun geste du quotidien en autonomie [...]) », confie la mère de famille, également professeure des écoles. « Il n'a aucun intérêt pour le dessin, la peinture. Il reste dans les activités sensorielles d'un enfant d'un an. » Il est bien accepté par ses camarades : « L'équipe enseignante fait tout ce qu'elle peut pour s'adapter et lui permettre de progresser, mais elle n'est pas formée au handicap. Malgré tous les efforts mis en place, les progrès sont très limités. »

Souffrance en silence

À 6 ans, son fils est inscrit à l'IME et mis sur liste d'attente. Il a 8 ans et demi aujourd'hui : « C'est le troisième maintien qu'il a en maternelle, car il n'y a pas



« L'équipe enseignante fait tout ce qu'elle peut pour s'adapter et permettre de progresser, mais elle n'est pas formée au handicap », témoigne une maman. Photo d'archives Maury Golini

de place. L'Ulis et la classe "artistes" ne sont pas adaptées, l'IEM (handicap moteur) non plus. »

Après avoir remué ciel et terre « jusqu'à la première Dame de France, la MDPH,

l'ARS, le Conseil départemental », son fils est pris en charge une demi-journée par semaine par une éducatrice de l'IME en externe. « Le manque de places dans les IME fait que les écoles

deviennent des garderies, au détriment des autres élèves pour qui les apprentissages sont perturbés. Cette inclusion systématique n'aide pas non plus les parents qui souffrent en

silence avec leur enfant, qui pourrait mieux évoluer dans un milieu plus adapté. »

« Comment ma fille va-t-elle pouvoir évoluer ? »

Une autre maman évoque le parcours de sa fille de 6 ans : « Elle souffre d'un retard psychomoteur sévère, d'une suspicion d'autisme atypique, de troubles du comportement. Son âge de développement se situe entre 2 et 3 ans. » Elle est scolarisée le matin les lundis et vendredis, la journée les mardis et jeudis, « sous réserve qu'elle n'ait pas de rendez-vous médicaux ». »

Une demande de place en IME a été faite et a été acceptée. Mais aucune place ne se libère. En septembre, sa fille devrait entrer au CP : « Je me demande comment elle va pouvoir évoluer alors que les professeurs n'ont ni les formations, ni le temps pour se consacrer à une enfant qui présente un grand nombre de pathologies, ne parle pas et n'a pas de développement cognitif suffisant [...] et doit partager son AESH alors qu'elle lui est attribuée à temps plein. »